

# OPTION D'ACHAT D'ACTIONS (Notes)

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>0.00</b>	<b>INTRODUCTION ..... 2</b>
<b>1.00</b>	<b>DÉFINITION ..... 2</b>
<b>2.00</b>	<b>REMARQUES ..... 2</b>
<b>3.00</b>	<b>ÉVALUATION ..... 3</b>
3.01	Le prix ..... 3
3.02	Le nombre ..... 4
3.03	La durée ..... 4
3.04	Les modalités de paiement ..... 5
3.05	Les conditions d'exercice ..... 5
3.06	La négociabilité ..... 6
<b>4.00</b>	<b>ASPECTS FISCAUX ..... 6</b>
<b>5.00</b>	<b>CONCLUSION ..... 8</b>

○ ○ ○ ○ ○



© edilex inc. www.edilex.com

**0.00 INTRODUCTION**

La ressource la plus importante d'une entreprise se veut sans contredit son personnel. Un employé cadre performant peut effectivement faire une contribution majeure à la progression d'une entreprise. Cette contribution ne fait que s'accroître avec les années si cet employé cadre reste au service de l'entreprise pendant plusieurs années.

Il arrive trop souvent aux entreprises de perdre de bons éléments parce qu'elles refusent ou omettent de rémunérer ceux-ci de façon convenable. La fiscalité canadienne rend d'ailleurs très difficile la tâche de stimuler financièrement un cadre performant qui n'apprécie guère l'idée de laisser au fisc une partie substantielle des revenus que l'entreprise peut lui verser en prime de performance.

Afin de trouver une solution à cette problématique, les entreprises ont développé différentes formes de programme d'intéressement aux profits visant à attacher économiquement les personnes clés de l'entreprise.

La forme la plus répandue d'intéressement prend la forme d'une option d'achat d'actions dont nous allons traiter davantage dans le présent document.

**1.00 DÉFINITION**

L'option d'achat d'actions (ci-après désignée «option») est un droit consenti à une personne, d'acquérir des actions du trésor d'une société, à un coût déterminé ou déterminable. L'exercice de ce droit peut ou non être limité dans le temps et peut être assujéti à certaines conditions préalables, qui constituent en quelque sorte la contrepartie tangible ou intangible pour son octroi.

**2.00 REMARQUES**

L'option est un instrument par lequel on intéresse une personne à la rentabilité future de la société, en lui accordant une participation accrue à l'entreprise de cette dernière. Elle permet à son bénéficiaire d'acquérir une ou plusieurs actions du trésor, à un prix unitaire fixe ou variable. Le prix fixé ne provoque généralement pas de dilution au niveau du partage des profits réalisés par la société avant l'octroi de l'option. Il ne fait qu'affecter le partage des profits futurs.

L'attrait de l'option réside dans le fait qu'après son octroi, la valeur de l'action de la société continue à augmenter au fur et à mesure que la société réalise des profits. Cet accroissement de valeur représente le profit potentiel qu'une personne peut réaliser suite à l'exercice de son option, lors de la revente de cette action.